

# Politique de développement durable du



**Parc des  
Appalaches**

La vraie aventure nature



## Sommaire

1. Préambule .....	3
2. Définitions .....	3
3. Champ d'application.....	4
4. Nos objectifs.....	4
5. Principes directeurs.....	4
6. Mise en œuvre et responsabilités .....	6
7. Entrée en vigueur .....	6

## 1. Préambule

Le Parc des Appalaches a toujours eu pour but le développement économique, touristique et territorial du sud de la MRC de Montmagny. Dans le cadre de son activité, le Parc s'épanouit grâce à son environnement direct. Ainsi, le développement durable a toujours été au cœur de sa philosophie.

Il est donc normal que le Parc des Appalaches se dote d'une politique de développement durable écrite de façon officielle. Ainsi, le Parc reconnaît officiellement, par l'adoption de la présente politique, sa responsabilité en matière de développement durable.

Cette politique de développement durable a pour objectif de définir les principes généraux du Parc à ce sujet, d'énumérer les actions déjà prises, ses engagements et de préciser le champ d'application de ces derniers. Cette politique évoluera avec l'organisme et sera bonifiée selon les expériences qui en découleront.

## 2. Définitions

### **Développement Durable (DD) :**

Approche qui aide à obtenir et à préserver un environnement naturel et bâti sain, une économie prospère, et une société dynamique et juste pour les générations actuelles et futures.

[La loi sur le développement durable du Québec](#) se base sur ces 16 principes :

- Santé et qualité de vie,
- Équité et solidarité sociale,
- Protection de l'environnement,
- Efficacité économique,
- Participation et engagement,
- Accès au savoir,
- Subsidiarité,
- Partenariat et coopération,
- Prévention,
- Précaution,
- Protection du patrimoine culturel,
- Préservation de la biodiversité,
- Respect de la capacité de support des écosystèmes,
- Production et consommation écoresponsable,
- Pollueur payeur,
- Internalisation des coûts.

### **Composé Organique Volatile (COV) :**

Gaz et vapeurs qui contiennent du carbone, telle que les valeurs d'essence et les solvants. Composé également présent dans certaines peintures et teintures.

**GES** : Acronyme désignant les gaz à effet de serre.

**FSC** : Acronyme désignant le Forest Stewardship Council.

### 3. Champ d'application

Cette politique de **DD** s'applique à tous les employés du Parc des Appalaches. Elle s'applique à toutes les activités du Parc (refuge, camping, camping rustique, randonnée, activités nautiques, activités hivernales) et à toutes autres activités ou entités pouvant naître au cours des prochaines années.

### 4. Nos objectifs

Les objectifs principaux de l'adoption officielle du modèle de gestion du DD sont :

- De sensibiliser la population régionale au concept du développement durable,
- De se démarquer des autres acteurs touristiques de la région,
- De répondre aux exigences de la certification des Parc régionaux du Québec (PaRQ),
- D'intégrer davantage une gestion durable aux activités tout en diminuant l'impact.

### 5. Principes directeurs

Parmi les principes énoncés dans la loi sur le développement durable du Québec, voici la liste des plus pertinents pour le Parc des Appalaches. Les principes suivants sont donc ceux définissant au mieux la ligne directrice des actions du Parc des Appalaches pour le DD.

#### **Protéger l'environnement :**

##### **Favoriser la réutilisation :**

Le Parc promeut déjà la réutilisation des équipements de manière générale par des achats d'outils ou de produits avec une haute réparabilité. L'organisme favorise également le don de produit non utilisé au Parc à des organismes ou des employés directement. Afin de continuer dans cette optique, développer les aspects suivants seront développés :

- Privilégier l'achat de produit usagés.
- Inclure un critère de produits durables et réparables dans la politique d'achat de l'organisme.
- Notifier sur la carte du réseau de sentiers du Parc, les points d'eau potable.
- Sensibiliser les employés et utilisateurs du Parc sur l'achat de bouteilles ou de tasses réutilisables.

##### **Mieux gérer ses déchets :**

Le Parc se démarque déjà par sa gestion des matières recyclables avec divers points de collectes des déchets, une utilisation exclusive de papier, de carton ou de papier hygiénique recyclés et certifiés FSC et un recyclage systématique des bonbonnes de propane et batteries/piles en fin de vie. Enfin, presque toutes les peintures utilisées sont sans COV et les produits ménagés sont presque tous biodégradables. Le Parc souhaitant toujours s'améliorer, l'organisme se développera sur les points suivants :

- Utilisation exclusive de produits ménagers biodégradables certifiés ÉcoLogo.
- Utilisation exclusive de peinture sans COV.
- Sensibiliser davantage la clientèle au recyclage avec des affiches et des informations dans les courriels,
- Sensibiliser davantage la clientèle au principe du « sans trace » (plus d'information sur <https://sanstrace.ca/>)
- Utilisation exclusive des sacs à ordures certifiés ÉcoLogo.

- Développer le compostage dans ses secteurs de camping avec la mise en place de bac de compostage, d'affichage et de la sensibilisation de la clientèle et de ses employés.
- Vendre des produits en vrac et sans emballage dans les points de ventes.
- Réduire l'utilisation de machine à café à capsules ou mettre en place un système de recyclage des capsules.
- Améliorer la gestion comptable pour diminuer l'utilisation de papier.

### **Préservation de la faune et de la flore**

Le Parc essaye au maximum de ne pas avoir d'impact nocif sur la faune et la flore locale puisqu'il vit de celle-ci. Pour cela, la diminution des émissions de CO2 sera un point important du développement durable de l'organisme. Les points suivants seront donc à travailler pour les améliorer :

- Estimer et diminuer les GES.
- Optimiser les transports (personnes, prestations, matériaux).
- Passer à des ampoules DEL à 100%.

## **Contribuer au bien-être local**

### **Développement et qualité de vie :**

Le développement du Parc va de pair avec le développement local. Ainsi, il est important pour l'organisme de participer au développement et au bien-être des acteurs locaux. Les points suivants seront développés :

- Développer le dialogue avec les collègues, les partenaires, les fournisseurs ainsi que les clients.
- Rendre les accueils accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- Conserver la dynamique de réinsertion en collaborant avec les organismes communautaires locaux.
- Mettre en place des actions pour limiter les disparités (égalité Homme-Femme, nivellement des salaires, accessibilité pour tous).
- Travailler davantage avec les établissements d'enseignement et accueillir des stagiaires.

### **Interprétation du patrimoine, éducation et retombées communautaires :**

Les municipalités locales sont très importantes pour le Parc des Appalaches. C'est donc normal pour le Parc de prendre soin de ses municipalités et de leurs histoires. C'est pour cette raison que l'organisme instaurera les points suivants dans sa politique de développement durable :

- Partager les connaissances acquises sur les particularités du milieu via principalement la brochure « Suivez le Guide ».
- Collecter et partager davantage le patrimoine local ainsi que son histoire.
- Installer des panneaux explicatifs de l'utilité de la rivière Noire Nord-Ouest dans l'histoire des localités environnantes.
- Informer davantage les visiteurs sur les réglementations de chasse et de pêche.
- Conserver la gratuité aux sentiers pour les 17 ans et moins ainsi que les habitants du Parc pour encourager la pratique d'activités de plein air.
- Rendre accessible les vélos électriques pour la découverte du territoire.

## **Promouvoir une économie responsable et locale**

### **Dynamiser l'économie locale**

Dans les principes du développement durable, l'économie locale est un point important à développer pour maximiser le dynamisme économique des municipalités du territoire du Parc des Appalaches. Le développement de l'attractivité des municipalités est l'une des raisons d'origine de la création du Parc des Appalaches. L'organisme a donc à cœur ce point qui sera amélioré par les éléments suivants :

- Établir et respecter au maximum une politique d'achat local.
- Favoriser davantage les achats locaux.
- Conserver le modèle d'affaires progressiste à 100%.
- Impliquer davantage le personnel dans les démarches écoresponsables (formations, développement d'idées, gestions des matières, etc.).
- Continuer la collaboration avec les organismes locaux pour maximiser les retombées socio-économiques et les performances environnementales.
- Soutenir les entreprises locales (restaurants, marchés, activités, etc.).
- Encourager les projets de développement locaux.

### **Créer et maintenir l'emploi**

Une entreprise ne peut exister sans employé. Le bien-être des employés est l'une des principales valeurs de l'organisme. Pour ce faire, voici les actions qui seront priorisées :

- Favoriser le partage des compétences entre les employés.
- Améliorer davantage sa communication interne en impliquant ses employés dans la réalisation de ses objectifs et du développement du Parc.
- Fidéliser le personnel.
- Reconnaître les bons coups des employés en mettant en avant l'esprit d'initiative et de développement.
- Permettre aux employés de mettre en avant leurs compétences annexes à leur mission principale.
- Impliquer davantage les employés au développement du Parc.
- Favoriser le développement personnel des employés.

## **6. Mise en œuvre et responsabilités**

La présente politique de développement durable sera mise en œuvre par la direction et tous les employés du Parc des Appalaches. Son plan d'action est repris ci-dessus par la description des principes directeurs. La direction, en association avec le conseil d'administration, aura la responsabilité de former et de faire appliquer la présente politique de développement durable à tous les employés, ainsi qu'aux divers acteurs du Parc. Les employés du Parc des Appalaches auront la responsabilité de sensibiliser les utilisateurs du Parc et de respecter la présente politique de développement durable.

## **7. Entrée en vigueur**

La présente politique de développement durable entre en vigueur au moment de son adoption par la direction.